



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 126 - AOUT 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte Péline

Arrêté N °2012227-0005 - Arrêté de délégation de signature du Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de- France Ouest pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la Santé Publique 1

Arrêté N °2012216-0010 - arrêté modifiant l'arrêté directorial n °2011-0073 DG portant délégation de signature de la directrice générale de l'Assistance publique- hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur 9

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

Décision - UT 75 - Section 1A - Délégation de signature - Arrêt de travaux et d'activité. 12

Décision - UT 75 - Section 7 - Délégation de signature - Arrêt de travaux et d'activité. 14



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012227-0005

**signé par Directeur du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte
Périne
le 14 Août 2012**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte Périne**

Arrêté de délégation de signature du Directeur
des Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de-
France Ouest pris au titre de l'article R.
6147-10 du Code de la Santé Publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires de Paris Ile-de-France Ouest
(site de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Périne)

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 2010-285 DG portant nomination de M. Jean-Michel PEAN aux fonctions de directeur par intérim du groupe hospitalier Raymond-Poincaré – Berck – Ambroise Paré – Sainte-Périne,

Vu l'arrêté n° 2010-292 DG portant nomination des directeurs adjoints du groupe hospitalier Raymond Poincaré – Berck – Ambroise Paré – Sainte Périne,

Vu l'arrêté n° 2011266-0042 du 23 septembre 2011 modifiant l'arrêté directeur n° 2011-072 DG du 9 mai 2011 ;

Vu l'arrêté directeur n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers et dénommant le Groupe Hospitalier Raymond Poincaré – Berck – Ambroise Paré – Sainte Périne : Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest,

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG2012070005 du 13 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Didier CAZEJUST en qualité de directeur du site de Raymond Poincaré à compter du 1^{er} juillet 2012,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 16 juillet portant nomination de Madame Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET en qualité de directrice adjointe au directeur des ressources humaines des hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Mme Véronique DESJARDINS, directrice du groupe hospitalier adjointe par intérim et Directrice du site Ambroise Paré, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution du directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 DG susvisé ;

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Laure THAREL, directrice-adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B, § G et § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- Mme Anne SCANDELLA, directrice-adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales, de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § G 1°, 2°, 12° à 29° et 31° et § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- M. Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- Mme Anne LESTIENNE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° à 16, § D 2°, § E 1° à 4°, § H 2° de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° exclusivement pour les dépenses d'exploitation, 6°, 7° et 16° § E 4°, 5° 7° et § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- Mme Rolande CARPENTIER, directrice-adjointe chargée des usagers et du service social, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (usagers, service social) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § E 1° et 5°, H et I de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- Mme Maryse LEMAIRE, directrice-adjointe chargée du plateau médico-technique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (plateau technique) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- Mme Christiane MONTANELLI, directrice-adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité générale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (qualité, gestion des risques, sécurité générale) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé.

- M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 5° à 7°, § D 1°, § H de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Véronique DESJARDINS, directrice du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Isabelle DUFOUR, directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- M. Didier CAZEJUST, directeur du site Raymond Poincaré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest définie par le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Mme Laure THAREL, directrice-adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § B, § G et § H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Hakima AOUICI, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;
- Mme Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G de

l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Madame Lucienne CORREIA , adjoint des cadres hospitaliers, responsable gestion paie à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et cedi uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 28 et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Madame Laure PICHON, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et cedi uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 27, 28 et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs;

- Monsieur Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées au § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21 et 27 et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administrtion hospitalières et aux ingénieurs.

En cas d'empêchement de Mme Anne LESTIENNE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 7°, 8°, 9°, 10°, 13°, 14°, 15°, 16°, § E 3°, § H 2° de l'arrêté DG de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;

- Mme Monique PELLETIER, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 13°, 14°, § E 3°, § H 2° de l'arrêté de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;

- M. Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 13°, 14°, § E 3°, § H 2° de l'arrêté de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Michel MORENVAL, directeur adjoint chargé des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 6°, 7° et 16°, § E 4°, 5°, 7° et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- Mme Michelle GIRARDOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 6°, 7° et 16°, § E 4°, 5, 7° et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- M. Alain JORITE, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 6°, et 16° de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- Mme Catherine BELLLOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 6°, et 16° de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

En cas d'empêchement de M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jérémy LECLERT, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jean-Louis BOULBEN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 5° et 7°, § D 1° de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Anne SCANDELLA, directrice-adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales, de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Brigitte CARRE, attaché d'administration, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § G 1°, 2°, 12° à 29° et 31° et § H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

ARTICLE 5

En cas d'empêchement de Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marie-Anne POUTRIN, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Isabelle DUFOUR, directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Christiane MONTANELLI, directrice-adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Isabelle DUFOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Christiane MONTANELLI, délégation de signature est donnée à :

- Mme Anne LESTIENNE, directrice adjointe, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Isabelle DUFOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Véronique DESJARDINS, directrice du site Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Anne SCANDELLA, directrice-adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Véronique DESJARDINS a ou avait reçu

délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Ambroise Paré, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de M. Didier CAZEJUST, Directeur du site de Raymond Poincaré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Didier CAZEJUST a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Raymond Poincaré, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 DG susvisé, exclusivement pour la période de la garde administrative, sur le site où ils sont amenés à assurer cette garde en application du tableau de garde et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- Hakima AOUICI, attachée d'administration hospitalière,
- Marie-Lise BACLE, Directrice des soins,
- Nolwenn BEAUVERGER, Ingénieur
- Didier CAZEJUST, directeur du site RPC
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Nabil El HAOUARI, Ingénieur
- Mourad GHOMARI, Ingénieur,
- Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers,
- Anne LESTIENNE, directrice adjointe
- Jean-Paul JOUQUET, adjoint des cadres hospitaliers
- Jérémie LECLERT, Ingénieur,
- Laure THAREL, directeur adjoint,
- Marie Gabrielle VAISSIERE-BONNET

- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Michèle FACQUER, adjoint des cadres hospitaliers,
- Brigitte MARTEL, attaché d'administration hospitalière,
- Marie-Anne POUTRIN, cadre supérieur hospitalier,
- Fanny SIMONET, technicien supérieur hospitalier,

- Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Rolande CARPENTIER, directrice adjointe,
- Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière,
- Maryse LEMAIRE, directrice adjointe,
- Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière,
- Léopoldine ROBITAILLE, Directeur exerçant hors du GH

- Valérie-Anne BOURNAZEL, attachée d'administration hospitalière,
- Frédérique BRAYDA, ingénieur, exerçant hors du GH,
- Florence LASFARGUES, directrice exerçant hors du GH
- Isabelle DUFOUR, directrice du site de SPR
- Christiane MONTANELLI, directrice adjointe,

- Monique PELLETIER, attachée d'administration hospitalière,
- Jean-Pierre RAULT, directeur exerçant hors du GH,
- Séverine SAUNIER, directrice adjointe,
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière.

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'intérim, exclusivement pendant les périodes d'intérim et pour la signature des actes relevant de cet intérim et dans les matières de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG susvisé, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants à :

- Mme Rolande CARPENTIER
- Mme Maryse LEMAIRE
- Mme Anne LESTIENNE
- Mme Christiane MONTANELLI
- Mme Séverine SAUNIER
- Mme Anne SCANDELLA
- Mme Laure THAREL

ARTICLE 8 :

L'arrêté 2011343-0003 du 9 décembre 2011 portant délégation de signature du directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest au titre de l'article R. 6147-10 est abrogé.

ARTICLE 9 : Le directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne, le 14 août 2012

Jean-Michel PÉAN





PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012216-0010

**signé par Directeur général de l'AP- HP
le 03 Août 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Modifiant l'arrêté directorial n °2011-0073 DG
portant délégation de signature de la directrice
générale de l'Assistance publique- hôpitaux de
Paris, pouvoir adjudicateur

Arrêté Directorial n° 2012 –

Modifiant l'arrêté directorial n° 2011-0073 DG portant délégation de signature de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

La directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0073 DG modifié, en date du 9 mai 2011, portant délégation de signature de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre national de gestion en date du 1^{er} août 2012 portant nomination de Monsieur Patrick HOUSSEL comme directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Centre,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre national de gestion en date du 31 juillet 2012 portant nomination de Madame Elisabeth de LAROCHELAMBERT comme directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2012 080001 du 1^{er} août 2012 portant nomination de Monsieur Serge Morel comme directeur par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ouest (HEGP-Corentin Celton-Vaugirard)

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1 ER: L'article 2-1° de l'arrêté directorial n° 2011-0073 DG portant délégation de signature de la directrice générale de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur, est modifié comme suit :

- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Centre (Cochin-Hôtel-Dieu-Broca) : Monsieur Patrick HOUSSEL, directeur
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (Bichat-Beaujon-Louis Mourier-Bretonneau-Charles Richet): Madame Elisabeth de LAROCHELAMBERT, directrice
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ouest (HEGP-Corentin Celton-Vaugirard) : Monsieur Serge MOREL, directeur par intérim

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police de Paris.

Fait à Paris, le 03 août 2012

Pour la directrice générale

La secrétaire générale

Monique RICOMES



PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Responsable de l' unité territoriale de Paris
le 27 Mars 2012**

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

UT 75 - Section 1A - Délégation de signature -
Arrêt de travaux et d'activité.

**DELEGATION DE SIGNATURE
ARRET DE TRAVAUX ET D'ACTIVITE**

L'inspecteur du travail de la section 1A de l'Unité Territoriale de Paris,

Vu le code du travail et notamment les articles L 4731-1 à L 4731-6
R 4731-1 à R 4731-15
R 4723-6
L 8112-5

Vu l'arrêté d'affectation en date du 19 mai 2009 de Madame Cécile RIBOLI contrôleur du travail, à l'Unité Territoriale de Paris, et la décision du 2 novembre 2011 de l'affecter à la section 1A.

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à Madame Cécile RIBOLI., contrôleur du travail, aux fins de prendre toutes mesures et notamment l'arrêt temporaire des travaux ou des activités, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés qu' elle aura constaté(s) être exposé(s) à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement ou à un risque consécutif à l'absence de dispositif de protection lors d'opération de retrait ou de confinement d'amiante ou à un risque d'exposition à un dépassement d'une valeur limite de concentration d'une substance chimique CMR. Lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent, Madame Cécile RIBOLI, contrôleur du travail, après vérification, a délégation pour autoriser la reprise des travaux ou des activités.

Article 2 :

Cette délégation vaut pour toutes les entreprises installées et tous les chantiers ouverts dans le secteur géographique de la section.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 27 mars 2012

L'Inspectrice du du travail

Françoise CORTEMBERT



PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Responsable de l' unité territoriale de Paris
le 25 Juillet 2012**

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

UT 75 - Section 7 - Délégation de signature -
Arrêt de travaux et d'activité.

**DELEGATION DE SIGNATURE
ARRET DE TRAVAUX ET D'ACTIVITE**

L'inspecteur du travail de la section 7 de l'unité territoriale de Paris,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-6, R.4731-1 à R.4731-15, R.4723-6, L.8112-5 à L.8113-2, L.8133-4, L.8113-5 et L.8113-11,

Vu la décision du 7 mars 2012 affectant Madame Virginie LAVABRE, contrôleur du travail, à la section 7 d'inspection du travail de l'unité territoriale de Paris à compter du 1^{er} avril 2012,

D E C I D E

Article 1er :

Délégation est donnée à Mme Virginie LAVABRE, contrôleur du travail, aux fins de prendre toutes mesures et notamment l'arrêt temporaire des travaux ou des activités, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés qu'elle aura constaté(s) être exposé(s) à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement ou à un risque consécutif à l'absence de dispositif de protection lors d'opération de retrait ou de confinement d'amiante ou à un risque d'exposition à un dépassement d'une valeur limite de concentration d'une substance chimique CMR.

Lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent, Mme Virginie LAVABRE, contrôleur du travail, après vérification, a délégation pour autoriser la reprise des travaux ou des activités.

Article 2 :

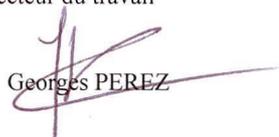
Cette délégation vaut pour toutes les entreprises installées et tous les chantiers ouverts dans le secteur géographique de la section.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, la préfecture de Paris : www.paris-ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 25 juillet 2012

L'Inspecteur du travail


Georges PEREZ